

PRESENTS : M. PINEY Henri, M. CHANEL Michel, Mme DONZE Dominique, Mme ALLAINGUILLAUME Muriel, M. FOURNIER Ernest, M. ALLIOD Patrick, M. ASSENARRE Louis, M. DEQUENNE Bernard, Mme JOUANNET Martine, Mme MALLOT Birgid, M. MASSON Raymond, M. VUAILLET Roland, Mme VUILLEMET Reine.

EXCUSES : M. BARBIER Michel pouvoir à Mme ALLAINGUILLAUME Muriel, M. REYNES Xavier pouvoir à M. FOURNIER Ernest, Mme PEREZ Dominique pouvoir à Mme DONZE Dominique, M. CHAUMONT Eric, M. SONNEMANN Florian,

M. ALLIOD Patrick a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 07 avril 2011 est présenté. M. VUAILLET souhaite savoir si la modification du SCOT liée à l'UTN d'Harée va être représentée à l'enquête publique, il lui est répondu que oui. Le compte-rendu **EST ADOPTE** à l'unanimité.

Les factures du mois d'avril sont examinées.

Mme JOUANNET s'interroge sur la facture Magnus, il lui est répondu qu'il s'agit de la location pour un trimestre du logiciel de facturation du restaurant scolaire. Mme ALLAINGUILLAUME s'interroge sur la facture MBI, il lui est expliqué qu'il s'agit de la facture pour la maintenance du photocopieur mis à disposition des sapeurs-pompiers. Mme MALLOT souhaite savoir à quoi correspond la facture d'huissier, il lui est répondu qu'il s'agit du constat d'affichage du permis d'aménager du lotissement de la Fontaine Sucrée. Mme ALLAINGUILLAUME souhaiterait avoir plus d'information sur la facture de Maître Astier, il s'agit de provisions versées à l'avocat de la commune dans le cadre du contentieux avec M. De ALMEIDA.

M. le Maire procède à la présentation des devis qu'il a signés depuis le dernier conseil, pour la mise en place d'un complément de sol récréatif de sécurité sous le nouveau jeu mis en place à l'école pour 4 271.50 € H.T., pour le fleurissement de la commune pour 1 790.50 € H.T., pour la réalisation du marquage sur la partie haute de la route d'Harée pour 1 049.90 € H.T., pour la fourniture d'engrais et de terreau pour 1 845.46 € H.T., pour la fourniture d'un ordinateur portable de 13 pouces pour 599 € H.T., pour la fourniture de vêtements à destination du personnel de service au restaurant scolaire pour 301 € H.T., pour la réalisation de travaux complémentaires d'aménagement de l'espace cinéraire pour 1 875 € H.T., pour des travaux d'électricité à l'église pour 165.66 € H.T., pour la fourniture de quatre pots pour l'installation de buis sur la place de la Mairie pour 419.40 € H.T.

M. le Maire informe les conseillers que le point concernant le choix du prestataire pour la réfection de deux toitures de bâtiments communaux est retiré de l'ordre du jour par absence d'offre.

I – ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLEANT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur ALLIOD ayant fait part de son souhait de ne plus être membre suppléant au Conseil communautaire, il est nécessaire de nommer un(e) autre conseiller(e) à ce poste. Mme DONZE se porte candidate. Le Conseil, à l'Unanimité la désigne comme membre suppléant au Conseil communautaire.

Monsieur ALLIOD ne souhaitant plus représenter la commune dans les commissions communautaires, un tableau proposant son remplacement dans chacune des commissions où il siégeait est également présenté.

II – ELECTION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT D'E-COMMUNICATION ET D'ENERGIE DE L'AIN

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que le renouvellement des statuts du Syndicat intercommunal d'e-communication et d'énergie de l'Ain, permet l'élection d'un délégué suppléant. Le Conseil, lors de sa réunion du 02 décembre 2010, avait désigné M. ALLIOD Patrick.

Ce dernier ayant fait part de son souhait de ne plus être délégué suppléant auprès du Syndicat d'e-communication et d'énergie de l'Ain (S.I.E.A.), il est nécessaire de nommer un(e) autre conseiller(e) à ce poste. M. FOURNIER se porte candidat. Le Conseil, à l'Unanimité le désigne comme délégué suppléant au S.I.E.A.

M. le Maire souhaite remercier M. ALLIOD pour son travail dans les différentes commissions extra-municipales.

III – ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES

Mme DONZE présente aux conseillers les propositions établies par la commission conjointe culture et finances pour les participations, cotisations (obligatoires) et subventions à accorder aux associations.

Elle informe l'Assemblée que pour les associations médico-sociales, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a établi une proposition de liste favorisant les associations qui travaillent sur le Pays de Gex.

Les critères de sélection sont expliqués.

L'augmentation du montant de subventions accordées aux associations communales s'explique par la création de structures telles que « Tous en scène » et « Bike Evasion » qui accueillent beaucoup d'enfants de la commune.

Il est aussi expliqué que l'augmentation de la subvention au « Sou des écoles » est en corrélation avec l'augmentation du nombre d'élèves. Pour les associations non communales, il a été privilégié les établissements accueillant des enfants de la commune scolarisés dans un cursus de formation professionnelle et des associations telles que les « Pupilles de l'enseignement public » (P.E.P.).

Il est proposé pour le voyage scolaire de fixer la subvention à 7 120 € (ce voyage a lieu tous les 3 ans).

Enfin, la participation à l'association des Communes Forestières sera imputée sur le budget bois.

Le Conseil valide à l'unanimité les propositions faites par la commission.

IV – GARDERIE PERISCOLAIRE – OUVERTURE PENDANT DES PETITES VACANCES – PROPOSITION FINANCIERE

Mme DONZE rappelle aux conseillers la nécessité d'étoffer l'accueil de loisirs périscolaire en développant l'existant et en proposant une ouverture durant les petites vacances de Toussaint, février et printemps.

Dans ce cadre, un sondage a été envoyé aux parents d'élèves, dont le retour est prévu après les vacances de printemps, pour dimensionner au plus juste cette offre.

Le reste à charge pour la commune est présenté pour une année incomplète (2011) et une année complète (2012), en fonction du nombre de places disponibles (12, 16 ou 20) et du complément que la CAF serait susceptible de verser.

La charge pour la commune pourrait s'établir pour 2012, subvention CAF déduite, à 22 038 € pour 12 enfants, 23 429 € pour 16 enfants et 23 057 € pour 20 enfants.

M. FOURNIER souhaiterait connaître la différence entre le prix d'accueil durant la période des vacances et hors vacances.

Mme DONZE lui explique que le tarif pour les vacances se baserait sur celui du mercredi avec possibilité de forfait si l'enfant est accueilli une semaine.

Le Conseil, à l'Unanimité, accepte l'ouverture du centre de loisirs pendant les petites vacances à compter de la rentrée scolaire 2011-2012.

Une proposition de tarif devra être présentée lors d'un prochain Conseil Municipal et un point financier sera réalisé après une année de fonctionnement.

V – FENÊTRES BÂTIMENT COMMUNAL – CHOIX DU PRESTATAIRE

M. FOURNIER informe les conseillers que la commune a lancé une consultation pour le remplacement des fenêtres d'un bâtiment communal. Sur les trois entreprises, deux ont répondu ; la menuiserie Guichardan et Master Fenêtres. M. FOURNIER détaille les prestations demandées, qui comprennent principalement la fourniture de fenêtres à double et triple vitrages. Les offres sont détaillées et l'analyse effectuée est présentée au Conseil. Un débat s'engage sur le système de ventilation intégré dans chaque produit.

Le Conseil, à l'Unanimité, accepte la proposition Master Fenêtres qui s'établit à 41 248 € H.T. options comprises (système de ventilation et petit bois)

M. CHANEL s'interroge sur le remplacement des volets, M. FOURNIER lui répond que des emplacements pour la mise en place de volets roulants sont prévus si cette solution est retenue.

VI – TOITURES BÂTIMENTS COMMUNAUX – CHOIX DU PRESTATAIRE

Point retiré de l'ordre du jour pour absence d'offre et reporté lors d'un prochain conseil.

VII – CONVENTION DE MANDAT – REALISATION DES TRAVAUX DE GENIE CIVIL DE TELECOMMUNICATION – PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION – CHEMIN DES HIVOULETTES

M. CHANEL informe les conseillers qu'une ferme photovoltaïque va être mise en place sur un bâtiment situé chemin des Hivouettes. Des travaux sur la ligne électrique devant être réalisés, il lui paraît opportun de faire procéder à l'enfouissement du réseau électrique en parallèle et de faire réaliser des travaux de génie civil de mise en souterrain du réseau de télécommunication. La mise en souterrain du réseau basse tension évaluée à 66 000 € sera prise en charge en totalité par le S.I.E.A., M. CHANEL présente les chiffres.

Le plan de financement prévisionnel de réalisation des travaux de mise en souterrain du réseau de télécommunication « Chemin des Hivouettes » est le suivant :

- Montant des travaux de génie civil restant à la charge de la collectivité (TTC) :	13 000 €
- Subvention du Syndicat Départemental (10% du TTC) :	1 300 €
- Participation de la Commune pour les télécommunications :	11 700 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** ce plan de financement pour la réalisation des travaux de génie civil de mise en souterrain du réseau de télécommunication et autorise M. le Maire à le signer ainsi que la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à venir.

Mme ALLAINGUILLAUME souhaite savoir le nombre de candélabres prévus. Il en est prévu 3.

VIII – CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION NON INTEGRE – DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire informe l'assemblée que le comité consultatif des sapeurs-pompiers s'est réuni le 2 mai courant et qu'aucune demande d'équipement subventionnable n'a été faite par le chef de corps. La liste du petit matériel nécessaire est présentée.

M. le Maire souhaite toutefois revenir sur un des points importants de cette réunion, le centenaire du corps communal qui sera célébré le 09 juin 2012. Il estime nécessaire la création d'un comité de préparation et confie à Mme DONZE, dans le cadre de la commission culture, d'établir les liens nécessaires avec les représentants des sapeurs-pompiers pour travailler à cette célébration dès la rentrée de septembre.

IX – CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION NON INTEGRE – COÛT DES INTERVENTIONS PAYANTES

M. le Maire souhaite rappeler aux conseillers que les sapeurs-pompiers volontaires du Centre de Première Intervention Non Intégré (C.P.I.- N.I.) de la commune perçoivent des vacations au titre de cette activité.

Des organisateurs d'événements privés demandent fréquemment aux sapeurs-pompiers de la commune d'assurer un poste de secours durant les manifestations qu'ils mettent en place.

Ces dispositifs prévisionnels de secours doivent être réalisés prioritairement par des associations agréées de sécurité civile, la participation du CPI-NI à ce type de dispositif ne doit être réalisée qu'en cas de carence de ces derniers.

De plus, ce type de demande va dorénavant avoir un coût pour la commune puisque les sapeurs-pompiers présents toucheront des vacations qui seront le plus souvent majorées, ces événements se déroulant le dimanche le plus souvent.

M. le Maire propose donc aux conseillers d'accepter de fixer une participation financière, à verser par l'organisateur à la commune, pour ce type d'intervention, à l'exclusion des manifestations organisées par la commune. Ce tarif doit s'entendre

sans la mise à disposition du matériel qui doit rester disponible pour les missions de secours.

Monsieur le Maire propose de facturer aux organisateurs le coût réel des vacances versées aux sapeurs-pompiers du corps communal présents.

Le Conseil, à l'Unanimité, accepte ce principe.

X – RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Communication Culture Scolaire – Mme DONZE :

- Bibliothèque : les grilles de protection des fenêtres seront installées avant l'inauguration.
- Bibliothèque : rappel de l'inauguration des nouveaux locaux et célébration des vingt années d'existence de la bibliothèque municipale, la date est fixée au 14 mai à 11 heures. Toutes les bonnes volontés sont invitées pour aider lors du cocktail.

Commission Finances – M. CHANEL:

- Le compte administratif sera voté au mois de Juin, le budget supplémentaire au mois de Septembre.
- Eclairage public : une demande de mise aux normes des départs d'éclairage public pour la mise en place de V.R.I. a été faite au S.I.E.A.
- Mise en souterrain des réseaux : le programme suivant a été défini :
 - 2012 : Chemins de la Pralay et des Reinnets,
 - 2013 : Route du Marais,
 - 2014 : Rue de la Montagne et Chemin de la Côte,
 - 2015 : Route du Col partie haute,
 - 2016 : Hameau de Lespneux et Chemin du Peillon,
- La mise en souterrain de la HTA à partir du départ Crozet coupure est aussi prévue pour améliorer l'esthétique du réseau.
- La mise en souterrain de la ligne moyenne tension vers Lélex ne constitue pas une priorité.
- M. le Maire souhaiterait que la mise en souterrain des réseaux au carrefour de la rue du Jura et de la route de la Télécabine soit prévue prioritairement.

Commission Urbanisme – Mme ALLAINGUILLAUME remplaçant M. BARBIER :

Permis de construire d'avril :

- PC M. GARINO Cédric. Réalisation d'une maison individuelle sur sous-sol. Lotissement Le Perchet. Accordé avec réserves le 05/04/2011.
- PC M. VAXELAIRE Didier. Construction d'une maison à basse consommation énergétique. Lotissement Les Veudets. Accordé avec réserves le 07/04/2011.
- PC M. GROSSIORD Thomas, Mme PERRIER Delphine et M. PERRIER Julien. Réalisation de 5 logements dans la grange ancienne existante. 22, Chemin de la Bargogne. Accordé avec réserves le 21/04/2011.

Déclaration préalable d'avril:

- DP ERDF, Chemin des Hivouettes. Pose d'un poste de transformation électrique HTA/BT. Tacite au 07/04/2011
- DP M. BEAUQUIS Bernard Martin, 70, Chemin de Poizieux. Edification d'une clôture. Tacite au 08/04/2011.

- P.L.U. : le règlement et les orientations d'aménagement devraient être fournis rapidement par le cabinet Lemaire, le PLU est bloqué tant que l'UTN de la zone d'Harée n'a pas été votée en comité syndical du SCOT.

Commission Environnement – Mme ALLAINGUILLAUME :

- Panneaux d'informations de vitesse : mise en place le 09 mai pour 10 jours.
- Fête du Parc Naturel Régional : du 26 au 29 mai pour célébrer la nouvelle charte du Parc, les inscriptions sont à faire avant le 11 mai pour participer aux différentes marches et randonnées prévues.
- Nettoyage de printemps de la commune : le 21 mai, rendez-vous à 9h30 sur le parking de l'école.
- Plantations route d'Harée : l'ensemble des plants ont été mis en place.
- Fleurissement : la liste des plantes à mettre en place a été établie en lien avec les agents techniques.
- Mme ALLAINGUILLAUME s'interroge sur la date de mise en place des bancs.

Commission Travaux – M. FOURNIER :

- Fontaines : Les travaux sont à finir.
- Lotissement du Griotier : la Communauté de Communes du Pays de Gex va entamer les travaux de reprise des réseaux humides endommagés, au mois de Mai.

XI – ACHAT DE TERRAIN – ROUTE DE LA TELECABINE

M. le Maire informe l'assemblée que le cabinet Dupont présentera les plans définitifs de l'aménagement de cette voie le 11 mai à 18h.

Cet aménagement nécessite l'acquisition d'une bande de terrain de 9m² sur la parcelle appartenant à M. MAJORAL et à Mme FRECHIN. M. le Maire suggère de proposer 200 € avec la prise en charge par la commune des frais de notaire.

Le Conseil, à l'Unanimité, valide cette approche.

M. le Maire souhaite aussi faire deux réunions publiques les 8 et 14 juin à 20 h à la salle des fêtes pour présenter le projet à la population.

M. VUAILLET souhaite rebondir sur ces propos pour dire qu'il trouve l'aménagement du carrefour du chemin des Longets un peu délaissé par rapport à celui prévu sur la route d'Harée. M. le Maire souhaite rappeler qu'il ne s'agit que d'un avant-projet et que le rond point prévu au carrefour de la route d'Harée est franchissable.

XII - DIVERS

1. Informations diverses :

- Conseil Municipal : Prochaines réunions les 9 juin et 7 juillet, des réunions spécifiques auront lieu pour permettre de discuter

les projets des promoteurs intéressés par le terrain situé au Marais Nord.

- Contentieux De ALMEIDA : un constat d'huissier a été réalisé sur le terrain en cause dans le cadre de l'appel interjeté par M. De ALMEIDA.

- Fontaine Sucrée : M. Chevillard a confirmé son intérêt pour les lots N°2 et 3 de cette zone pour l'implantation d'une concession OPEL et KIA. M. CHANEL s'interroge sur le devenir du lot N°1. Sa vocation semble être plus commerciale qu'artisanale.

Mme ALLAINGUILLAUME souhaite avoir plus d'information sur le bâtiment RENCO, M. le Maire va prendre contact avec les personnes concernées, le dossier semble être au point mort alors que des possibilités existent.

- M. le Maire souhaite informer le conseil que l'agence de développement économique a attribué un prêt d'honneur à une entreprise de pose de carrelage créée par M. MERLIN.

- M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. le Président du Conseil Général de l'Ain l'informant de la modification du régime d'aides aux collectivités et de sa nouvelle répartition.

- M. DEQUENNE souhaite savoir si l'architecte en charge de l'extension de la cantine a produit de nouveaux plans. A ce jour, non.

- Mme ALLAINGUILLAUME souhaite savoir si le CAUE a été relancé pour l'étude d'aménagement du terrain situé devant la « Baguette Magique ». Une relance a été faite.

- Mme MALLOT présente aux conseillers le concept DORV, qui est un service de proximité complet, regroupant tout dans un même magasin. Elle trouve cette idée intéressante pour la « Baguette Magique » qui pourrait ainsi élargir les services offerts à la population. Un débat s'engage sur ce concept.

- Mme VUILLEMET rappelle que l'assemblée constitutive de l'AMAP aura lieu le 10 mai à 20h30 en salle des fêtes.

Séance levée à 23h05